

PHILIPPE  
VI.

dit de Valois,  
à Paris, le 3.  
de Septembre  
1342.

(a) *Mandement pour augmenter le prix de l'Argent.*

3. jours de Septembre 342. de 10. Souls Tournois de creue au Marc d'Argent, en oultre & pardeffus les 12. Livres dix Souls Tournois que l'en y donnoit par avant.

a multiplication.

b Psa.

c *Le Chancelier de France. Voy. le 5.<sup>e</sup> Vol. de ce Rec. pag. 653. Note (c).*

PHILIPPE par la grace de Dieu Rois de France. A nos Amex & Feaulz les Generauls-Maistres de nos Monnoies: Salut. Nous vous mandons que pour le moultipliement de l'ouvrage de nos Monnoies, vous faciés donner en toutes nos Monnoies dix Souls Tournois de creue, à ceulz qui feront leur Loy, au Marc d'Argent, en oultre & pardeffus les douze Livres dix Souls Tournois que<sup>b</sup> le y donnoit par avant; & ce faites hastivement & sans delai. *Donné à Paris, le 3.<sup>e</sup> jour de Septembre, l'an de grace mil trois cent quarante deux.*

Par le Roy, de son Commandement general à moy fait, <sup>c</sup> Vous present. BRIAIRE.

NOTE.

(a) *Memorial B. bis de la Chambre des Comptes de Paris, folo 112. verso.*

PHILIPPE  
VI.

dit de Valois,  
à Paris, le 14.  
de Septembre  
1342.

(b) *Mandement pour augmenter le prix de l'Or.*

14. jours de Septembre 342. de 60. Souls Tournois de creue, au Marc d'Or, en oultre & pardeffus les 8 vint 8. Livres Tournois que l'en y donnoit par avant.

d 168. Livres.

e à proportion.

f *Le Chancelier de France. Voy. le 5.<sup>e</sup> Vol. de ce Rec. pag. 653. Note (c).*

PHILIPPE par la grace de Dieu Rois de France. Aus Maistres Generauls de nos Monnoies: Salut. Nous vous mandons & à chascun de vous, que vous faciés donner tantost, ces Lettres veues, en toutes nos Monnoies, de creue au Marc d'Or fin, soixante Sols Tournois, en oultre & pardeffus<sup>d</sup> les huit vins huit Livres Tournois que l'en y donnoit par avant, & tout autre Or<sup>e</sup> à la valeur. Et faites ce sans aucun delai. *Donné à Paris, le 14.<sup>e</sup> jour de Septembre, l'an de grace mil trois cent quarante deux.*

Par le Roy, de son Mandement general fait, <sup>f</sup> Vous present, à moy. BRIAIRE.

NOTE.

(b) *Memorial B. bis de la Chambre des Comptes de Paris, fol.<sup>e</sup> 112. verso.*

PHILIPPE  
VI.

dit de Valois,  
à S.<sup>t</sup> Germain  
en Laye, le 17.  
de Novembre  
1343.

(c) *Reglement fait en consequence d'une diminution d'Espèces, pour le paiement des Rentes & des Loyers de maisons, dans la Ville, Prevosté & Vicomté de Paris.*

g *osté le cours.*

PHILIPPE, &c. Au *Prevost de Paris*, ou à son Lieutenant: Salut. Comme pour le commun profit, la pais & la tranquillité de nostre pueple, espécialement à la requeste du menu commun, Nous aiens<sup>g</sup> abatu nos Monnoies tout à une fois, &

NOTE

(c) *Memorial B. bis de la Chambre des Comptes de Paris, fol.<sup>e</sup> 93. verso.*

Il y a en titre de cette Piece, *Vocat*, & elle est barrée. Ce qui pourroit faire presumer qu'elle n'a point eu d'execution; & que peut-estre même elle n'a pas esté envoyée aux Baillis & Seneschaux.

Pour bien entendre ces Lettres, il est necessaire de rendre compte de plusieurs Ordonnances sur les Monnoies, qui avoient esté données auparavant.

Par l'Ordonnance du 22. d'Aoust 1343. qui est à la page 183. du 2.<sup>e</sup> Vol. de ce Rec.

Philippe de Valois indiqua trois diminutions d'Espèces. La premiere, pour le 22. de Septembre suivant: la seconde, pour le 28. de Mars de la mesme année, qui estoit le jour de Pasques fleuries; & la troisieme, pour le 22. de Septembre 1344. Par la premiere diminution, les Espèces furent diminuées de deux cinquièmes, par la seconde, d'un tiers, & par la troisieme, de la moitié de leur dernière valeur. Ainsi au 22. de Septembre 1343. le Gros Tournois devoit valoir 3. Sols neut Deniers Tournois; au 28. de Mars suivant, 2. Sols 6. Deniers Tournois, & au 22. de Septembre 1344. un Sol trois Deniers Tournois. Cependant au 22. de Septembre 1344. le Denier d'Or fin à